

DÉCRET N° 2021 – 016 DU 06 JANVIER 2021

portant nomination au Ministère du Plan et du Développement.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2020-075 du 12 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et du Développement ;
- sur** proposition du Ministre d'État, chargé du Plan et du Développement,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 janvier 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère du Plan et du Développement dans les fonctions ci-après :

- Directeur général adjoint de l'Institut national de la Statistique et de l'Analyse économique
monsieur Jules DAGA
- Directeur départemental du Plan et du Développement de l'Atacora
monsieur Cyrille KOUAGOU
- Directeur départemental du Plan et du Développement de la Donga
monsieur Aboudourassidou ZIBRILA
- Directeur départemental du Plan et du Développement de l'Atlantique et du Littoral
monsieur Fortuné Armand AGBO

- Directeur départemental du Plan et du Développement du Zou et des Collines monsieur Koffi Philippe GANTIN.

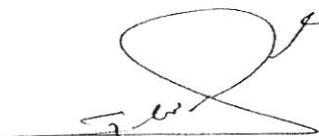
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 06 janvier 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



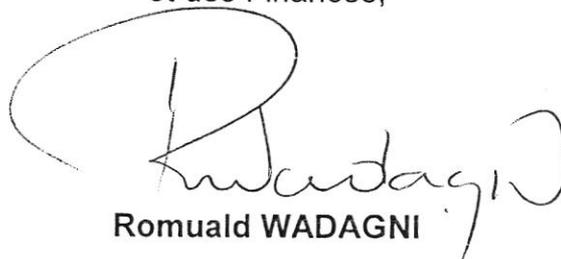
Patrice TALON

Le Ministre d'État, chargé du Plan
et du Développement,



Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MPD 2 – MEF 2 – AUTRES MINISTERES 22 – SGG 4
– INTERESSES 5 – JORB 1.